

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 décembre 2016

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 12/12/2016
	<i>L'an deux mille seize et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
Présents : 19	
Dont Présents non votants : 0	Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Francis BARTHES, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES
Représentés : 1	
Votants: 20	
Pour: 20	Représentés: Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS
Contre: 0	Présents non votants :
Abstentions: 0	Excusés: Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Isabelle GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Christophe MORGO, Alain MOULY, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Station de trail - " Montagnes du Caroux "

Dans le cadre de l'appel à projet FEDER « pôles de pleine nature en Massif Central », le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a été retenu pôle structuré.

Un pôle de pleine nature est un territoire organisé souhaitant développer et organiser une offre touristique et de loisirs complète et relativement concentrée. Deux communautés de communes sont concernées : Le Minervois – Pays Saint-Ponais – Orb-Jaur et Grand Orb.

Dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a travaillé de concert avec les communautés de communes ainsi qu'avec les principaux partenaires. Ce projet de développement est un projet multi-partenarial dans lequel chacun est un véritable acteur. La stratégie, le plan d'actions et les partenariats du pôle « Montagnes du Caroux » ont été présentés lors du comité syndical du 22 juillet.

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles sera pour 2017 le maître d'ouvrage du projet de « station de trail ». Ce projet est porté pour le compte des communautés de communes Grand Orb et Le Minervois – Pays Saint-Ponais – Orb-Jaur.

La stratégie territoriale du pôle de pleine nature a identifié quatre publics cibles et en particulier les traillers. Au vu du développement de l'activité trail, le territoire se propose de créer une station de trail. La Station de Trail des « Montagnes du Caroux » pourrait devenir la première de l'Hérault et s'appuyer sur sa position de pionnière pour communiquer et attirer la clientèle des grands bassins de population à proximité. Elle pourrait s'appuyer aussi sur la notoriété du Champion du Monde d'Ultra Trail, Antoine Guillon.

Ce projet est la suite logique des nombreuses compétitions organisées sur le territoire (Grand Raid 6666 Occitane, Saute Mouflons, Trail des Caminols, Trail du Caroux, Trail des Banuts, Taill'Aventure...).

Une station de trail permet de mettre à disposition des pratiquants de cette activité des équipements et aménagements similaires dédiés comme par exemple des parcours permanents ou encore des ateliers d'entraînements spécifiques.

Concernant le tracé et le choix des itinéraires, ainsi que la faisabilité des parcours, un comité de pilotage composé des communautés de communes concernées et des professionnels du Trail sera mis en place.

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2016
034-253403554-20161219-2016_19_12_06-DE

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 45 000 € TTC pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

de l'Union Européenne (FEDER) pour	13 500 €
du Conseil départemental de l'Hérault pour	18 000 €
le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de	13 500 €

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :
valider le budget et le plan de financement prévisionnel
l'autoriser, en cas d'avis favorable à signer tous documents relatifs à cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical valide le budget et le plan de financement prévisionnel et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-ORB, le 19 décembre 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2016
034-253403554-20161219-2016_19_12_06-DE